

AFFAIRE N° 9. - Acquisition d'une partie de terrain cadastrée AC 71,
nécessaire au prolongement de la rue Lucien Gasparins.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AC 71, soit 50 m², nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Mme Yves LALLEMAND, pour le prix de 575 000 Frs CFA, conforme à l'estimation des Domaines.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de cet immeuble pour le prix de CINQ CENT SOIXANTE QUINZE MILLE Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 901, article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

In
Saint-Denis, le 9 Mai 1974
Le Secrétaire Général
signé: J. J. L. L.
Le Directeur des Affaires Financières
Le Chef de Bureau
M. Roze